

ZONES D'EMPLOI : UNE VOCATION PRÉSENTIELLE PRÉDOMINANTE

La part de l'emploi présentiel a fortement progressé au cours des dix dernières années au détriment de la production concrète. La vocation présente des territoires prédomine aujourd'hui dans 13 zones d'emploi sur 15. Cependant les fonctions de production concrète occupent toujours une place importante en Basse-Normandie. Un emploi sur quatre relève de la fabrication, de l'agriculture ou du BTP.

Les fonctions présentes, tournées vers la population (santé et action sociale, éducation-formation, administration publique, distribution et services de proximité), sont le premier moteur de la croissance de l'emploi en Basse-Normandie tout comme au niveau national. En 2008, elles regroupent 41 % des emplois de la région, soit trois points de plus qu'en 1999. La vocation présente prédomine aujourd'hui dans treize zones d'emploi sur quinze. En 1999, la production concrète avait encore une importance prépondérante dans les zones de Vire et d'Argentan. Même si la fabrication y domine toujours, les cinq fonctions présentes réunissent maintenant davantage d'emplois que l'ensemble des trois fonctions de production, à savoir fabrication, agriculture et bâtiment-travaux publics. Le caractère présentiel de l'emploi apparaît très marqué dans les territoires touristiques et dans ceux à vocation résidentielle. Ainsi à Honfleur, près d'un emploi sur deux (49 %) relève des fonctions présentes (surtout liées ici à la fréquentation touristique), services de proximité, distribution et culture-loisirs avant tout. À Granville ou encore Bayeux, le taux atteint 44 %. Dans ces deux dernières zones, les services de proximité et la distribution dominent également, mais la santé-action sociale pèse aussi, assurant un emploi sur dix. L'emploi présentiel dépasse également la moyenne régionale dans la zone d'emploi de Cherbourg-Octeville qui compte une administration publique bien représentée (10 % des effectifs du territoire contre 8 % en Basse-Normandie).

Bien qu'elles s'inscrivent en recul, **les fonctions dites "de production concrète"** représentent encore en 2008 le quart des emplois de l'ensemble des quinze zones, contre 21 % en province. La Basse-Normandie conserve cette caractéristique avec la Franche-Comté et Champagne-Ardenne. En 1999, la production concrète couvrait encore dans la région trois emplois sur dix. Depuis, l'agriculture a perdu plus de 20 % de ses effectifs et la fabrication 10 %. Le BTP a lui gagné de l'emploi sur cette période.

Les fonctions de production concrètes sont particulièrement présentes dans les zones d'emploi de Flers, Nogent-le-Rotrou, Avranches et Coutances où elles assurent plus de 30 % des emplois. Elles dominent même dans les deux premières, très tournées vers la fabrication. Avranches et surtout Coutances présentent, elles, une spécificité agricole bien marquée. Coutances est d'ailleurs la seule zone d'emploi où l'agriculture est la fonction la plus importante. La fabrication prime dans huit zones sur quinze.

L'emploi réparti en 15 fonctions

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements.

Cette approche peut se compléter d'une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population.

Les fonctions exercées sont transversales à la fois aux secteurs d'activité, aux statuts (indépendant ou salarié, public ou privé) et aux niveaux de qualification. Cette grille des fonctions présente l'avantage de couvrir l'ensemble de l'emploi.

Parmi ces fonctions, certaines, plus présentes dans les grandes métropoles, sont nommées fonctions «métropolitaines» ; il s'agit des fonctions de conception-recherche, prestations intellectuelles (ces deux fonctions proches sont distinguées par la dimension d'innovation attachée à la première), gestion, culture-loisirs et commerce inter-entreprises. D'autres fonctions sont liées à des services à la population, résidente ou seulement présente pour le tourisme. On peut les qualifier de fonctions "présentielles". Il s'agit des fonctions d'administration publique, distribution, éducation-formation, santé et action sociale, services de proximité. Les fonctions de "production concrète" regroupent la fabrication, l'agriculture et le bâtiment-travaux publics, proches des traditionnels grands secteurs économiques. Enfin, les deux dernières fonctions sont appelées "transversales" : transports-logistique et entretien-réparation.

Les zones d'emploi

Le contour des zones d'emploi a été redéfini à partir des données du recensement 2006. Leur composition est disponible sur le site insee.fr. Dans cette version millésimée 2010, la Basse-Normandie compte désormais quinze zones d'emploi, dont deux sont inter-régionales : Alençon (144 communes ornaises et 52 des Pays de Loire), et Nogent-le-Rotrou (50 communes de l'Orne et 28 de la région Centre). La "Basse-Normandie" évoquée dans cette publication est en fait l'ensemble de ces 15 zones d'emploi.

À Flers et Nogent-le-Rotrou cette fonction représente plus de 20 % des effectifs du territoire. À Vire, Avranches, L'Aigle, Lisieux et Cherbourg-Octeville elle assure 13 à 16 % de l'emploi, soit plus que la moyenne régionale. Elle prédomine tout juste à Argentan.

Malgré leur progression en termes d'effectifs, **les fonctions métropolitaines** occupent une place encore modeste dans la région. Seuls 18 % des emplois relè-

vent de la gestion, de la conception-recherche, des prestations intellectuelles, de la culture-loisirs ou du commerce inter-entreprises. En France métropolitaine, le taux s'élève à 25 % et, hors Ile-de-France, à 22 %. Seule la zone d'emploi de Caen se place dans la moyenne de la France des régions. La présence des fonctions métropolitaines caractérise également la zone de Saint-Lô. Comme à Caen ou Alençon, la fonction de gestion y occupe la première

place : près de 13 % des emplois (12 et 11 % à Caen et Alençon respectivement).

Deux zones d'emploi, Vire et Argentan, ont une spécificité marquée dans une **des fonctions transversales**. En effet, plus d'un emploi sur dix y relève de la fonction transports-logistique, contre moins de 8 % pour l'ensemble de la région.

Édith NAVELLOU
Insee

Part de l'emploi assuré par les différentes fonctions (en %)

Zone d'emploi	Production concrète	Fonctions présentielles	Fonctions métropolitaines	Fonctions transversales	Effectif total
Alençon	25,2	41,4	17,9	15,6	47 870
Argentan	26,9	39,6	13,9	19,6	15 600
Avranches	32,9	36,9	14,4	15,8	37 060
Bayeux	25,9	43,7	15,3	15,0	19 200
Caen	19,2	42,8	21,7	16,2	192 870
Cherbourg-Octeville	27,0	41,3	17,1	14,6	81 950
Coutances	31,4	38,9	14,9	14,8	22 790
Flers	34,3	34,0	15,1	16,6	40 910
Granville	24,6	44,4	16,7	14,3	17 560
Honfleur	19,4	49,0	17,0	14,6	23 220
L'Aigle	29,4	37,2	15,1	18,3	12 590
Lisieux	26,0	39,1	17,2	17,8	27 020
Nogent-le-Rotrou	34,1	34,2	14,2	17,5	19 800
Saint-Lô	25,1	40,2	19,6	15,1	35 850
Vire	29,8	35,7	14,7	19,8	16 040
Total	25,2	40,7	18,0	16,0	610 330

Source : Insee, Recensement de la population 2008 - Exploitation complémentaire

DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch - BP 95137 14024 CAEN CEDEX Tél. : 02.31.45.73.39

Directrice de la publication : Maryse CHODORGE

Rédacteur en Chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02.31.15.11.14

© Insee 2011